

LE DOUANIER COMTOIS

Mensuel du SNAD-CGT Franche Comté

N°15 Septembre 2016

EDITO

Que ce beau mois de septembre fut chargé...CAPL, CTSD, groupes de travail, etc. à vous plomber les indicateurs de performance sur la présence opérationnelle !!! Entre gaulois (quel déconneur, ce Sarko !!) représentants syndicaux et de l'administration, nous n'avons pas refait le monde mais tenté de sauver la douane (enfin, surtout les représentants syndicaux). Non, l'expression n'est pas trop forte. Le CDU promet de nouvelles charrettes de disparitions de poste et la régionalisation du dédouanement, si elle peut être pertinente dans les grands « hubs » de Roissy ou du Havre, sera sans nul doute catastrophique pour des régions ou interrégions comme les nôtres où les activités douanes sont disséminées. « Une fermeture de bureau n'est pas une fermeture de résidence » clamait la semaine dernière le Président Baillet en CTSD. Nous en doutons fortement, comme les agents de Chartres dont la disparition est actée. Certes ils ne sont plus que trois agents à y travailler, tous ont une solution digne de recasage et tous sont d'accord. Pourquoi s'y opposer ? Il nous est dit que ce bureau est victime des changements économiques. Faux !!! Chartres fait partie de ces bureaux où, depuis 2006, le bruit de fermeture court. Les agents sentant le vent du boulet ont, peu à peu, demandé leur mutation. Les transitaires, au nombre de six il y a quelques années, ont eux aussi quitté le navire, encouragés par certains cadres annonçant la fin de ce bureau. Chartres fut le deuxième bureau du Centre, « la DG a cassé un très beau jouet » selon un représentant CGT. Chartres est l'exemple même de ce que CAP 2012 puis le PSD ont fait : bruits de fermeture, baisse des effectifs « naturelle » puis fermeture car « on a pas le choix ». Tous les bureaux menacés de l'interrégion sont dans le même cas !!!

Reste l'exception confirmant la règle, Vesoul. Ce bureau était condamné comme Chartres, le dossier était bouclé. Il va survivre, par une simple décision politique. Mieux, un A va y être nommé. Va comprendre...



COMPTE-RENDU DU CHSCT DU DOUBS

Cette réunion s'est déroulée le 14 septembre 2016, suite à la démission en avril de l'ensemble des représentants du personnel des organisations du personnel.

Au mois de mai 2016, le nouveau président de l'instance avait invité les différentes OS à réengager le dialogue. Toutes les OS avaient alors insisté pour que les conditions de ce dialogue soient respectées (transmission des documents de travail, respect des délais, engagements budgétaires, etc.), ce qui était loin d'être le cas. Le coup de semonce semble avoir porté ses fruits.

Dix points étaient à l'ordre du jour. Nous retenons les six points les plus importants, voire les plus clivants.

DUERP et PAP : il a été présenté le Document Unique d'Evaluation des Risques Professionnels et le plan de Prévention des services douaniers régionaux. A noter des disparités tant dans le nombre de documents fournis par les services douaniers que les réponses données par l'administration pour un même sujet. Pas de vote des OS, pas d'avis émis.

Présentation du rapport annuel de la médecine de prévention : le médecin de prévention a constaté un nombre en progression d'agents en souffrance dans leur travail. L'administration s'engage à être attentive, comme d'hab'. A suivre.

Budget 2016 : pas de refus dans les propositions avancées. Concernant la climatisation du bureau de Lons le Saunier, il a été demandé une étude chiffrée pour climatiser l'ensemble du bâtiment sur plusieurs années, le choix premier de ventilation individuelle nécessitant des percages de murs s'avérant peu pertinent. Pour le Poste frontière de La Ferrière sous Jougue, une étude de la qualité de l'air sera -ENFIN- réalisée.

Fiches d'accidents de service : un accident de travail et deux accidents de trajet sans gravité.

Fiches de signalement : une seule fiche. Le DR de Franche Comté a présenté le cas d'un(e) collègue en congé maladie, de ses difficultés dans son travail et ses relations professionnelles. Dossier difficile à gérer (reprise du travail ? Relations ? Mutation ?), qui sera transmis à la DG. Echanges tendus entre le DR et le médecin de prévention, visiblement pas sur la même longueur d'ondes concernant ce cas.

Frais de déplacement des visites de sites : courant 2015, aucun remboursement de frais pour les douaniers siégeant en CHSCT !!! L'INSEE ou les impôts n'ont pas ce genre de failles. Requête plusieurs fois formulée (22 juin, 14 septembre). La question est : qui rembourse ? La DI ou le CHSCT sur ses crédits de fonctionnement ? Mystère... Réponse au prochain CHSCT.

COMPTE-RENDU DES CAPL

Comme d'habitude, les représentants des OS ont pu mesurer la pingrerie de l'administration concernant les mois de recours à distribuer au cours des CAPL.

CAPL N°2 (agents de catégorie B), le 20 septembre 2016 :

Cinq dossiers en Contrôleur 2e classe, sept en contrôleur 1ère classe et sept en contrôleur principal, soit dix-neuf dossiers et... quatre mois à donner !!! Chouette...

| | |
|--|-----|
| Nombre d'agents à noter dans la Direction | 296 |
| Nombre d'agents à ne pas noter dans la Direction | 12 |
| Nombre d'agents en échelon utile | 284 |

| | |
|--|-----|
| Nombre d'agents bénéficiaires d'un entretien professionnel | 218 |
| Nombre d'agents ayant refusé l'entretien professionnel | 76 |

| | |
|--|----------------|
| Nombre d'agents ayant la réduction de trois mois | 1 (3 mois) |
| Nombre d'agents ayant la réduction de deux mois | 43 (86 mois) |
| Nombre d'agents ayant eu la réduction d'un mois | 159 (159 mois) |

| | |
|---|----|
| Nombre d'agents ayant la cadence moyenne | 80 |
| Nombre d'agents ayant la mention d'alerte | 0 |
| Nombre d'agents ayant une majoration | 0 |

Notons que deux agents de Franche Comté n'ont pu avoir d'entretien d'évaluation. Notons surtout qu'il y a une erreur de calcul : 284 agents sont mentionnés en « *échelon utile* » mais un rapide calcul des agents effectivement évalués donne le total de... 283. Où est donc cet agent fantôme ? La question a été posée.

La CGT lit une déclaration liminaire en ouverture des débats. Puis les représentants CGT se sont dits étonnés des seuls quatre agents promus à titre de retraité de C en B pour cet exercice (et encore les OS ont hurlé car la position initiale de la DG était de ne promouvoir aucun retraité en CAPC !). Le travail en amont des CAPL est donc ainsi dévalué. Les promotions retraitées acceptées l'ont été sur le contingent des actifs. Pourquoi ? Il est répondu que la promotion active « *est un investissement de la DG sur des agents actifs et motivés* ». Sous-entendu : un retraité n'apportera plus rien ! A rapprocher des 180 points d'indice que nos caciques se sont octroyés en juillet dernier !

Quatre PV (06/01/2016, 12/01/2016, 27/04/2016 (deux PV)) ont été approuvés. Ils concernaient des mises à disponibilité et les listes d'aptitude.

Le DI insiste ensuite sur le fait que les promotions actives sont, dans la mesure du possible, réaffectées sur leur résidence d'origine. C'est le cas et on peut le saluer.

Les OS insistent sur le fait que quatre mois, c'est ridicule. Les agents, dans leur grande majorité, se moquent de leur avancement à coups de mois. La phraséologie reste la constante la plus importante à leurs yeux. La CGT confirme qu'elle encourage les agents à assister à leur entretien professionnel. C'est là que peuvent se débloquer les malentendus. Un tiers des agents a refusé cet entretien : c'est dommage.

La CGT remarque également que sur ces 19 dossiers, 5 ont un accord favorable de leur propre DR pour un mois supplémentaire. Pourquoi ne pas avoir le courage d'aller jusqu'au bout, surtout quand on sait pertinemment que la CAPL à peu de mois pour satisfaire tout le monde ? Elle en profite pour préciser au DR du Centre, qui mentionne sur chacun de ses commentaires « *les arbitrages au sein du bureau n'ont pas permis de donner un mois à...* » que cette formule est erronée car les mois ne sont pas dispatchés par bureau, service ou brigade (ce qui pourrait nuire à l'esprit d'équipe).

Résultat des courses : 1 mois pour les C2, 2 mois pour les C1 et 1 mois pour les CP. Les recours phraséologiques ont été refusés, sauf pour un CP. Certaines phraséologies sont violentes, mais les DR concernés n'ont rien voulu lâcher !

CAPL N°3 (agents de catégorie C), 22 septembre 2016 :

Sept dossiers présentés (quatre en ACP1, 2 en ACP2 et un en AC). Un seul dossier portait sur les appréciations phraséologiques, les autres sur le cadencement.

| | |
|--|-----|
| Nombre d'agents à noter dans la Direction | 157 |
| Nombre d'agents à ne pas noter dans la Direction | 0 |
| Nombre d'agents en échelon utile | 157 |

| | |
|--|-----|
| Nombre d'agents bénéficiaires d'un entretien professionnel | 110 |
| Nombre d'agents ayant refusé l'entretien professionnel | 47 |

| | |
|--|--------------|
| Nombre d'agents ayant la réduction de trois mois | 1 (3 mois) |
| Nombre d'agents ayant la réduction de deux mois | 19 (38 mois) |
| Nombre d'agents ayant eu la réduction d'un mois | 96 (96 mois) |

| | |
|---|----|
| Nombre d'agents ayant la cadence moyenne | 41 |
| Nombre d'agents ayant la mention d'alerte | 0 |
| Nombre d'agents ayant une majoration | 0 |

Peu de choses à rajouter, si ce n'est que les mois distribués en recours sont toujours chiches, et que les DR respectifs demandent à la CAPL de donner des mois. Mais donnez-les en amont, bon sang !!!

Chaque agent a été contacté pour lui donner ses résultats.

CR CTSD du 23 septembre 2016

Le CTSD commence à 09h30 par trois déclarations liminaires : une de la CGT (à laquelle se sont joints l'UNSA et la CFDT - sans participer à la rédaction, ce sont toujours les mêmes qui... enfin, vous nous avez compris), une de Solidaires et une de l'USD FO. Les trois se rejoignent sur au moins un point : il est demandé aux OS d'acter des fermetures de site ! Et puis quoi encore ?

Le Président Baillet ne peut que répondre que ces fermetures « *sont des sujets nationaux. Notre objectif n'est pas de fermer des sites mais le CDU impacte de nouveau des emplois, c'est évident. N'oublions pas cependant que le solde des emplois est positif depuis cette année, notamment dans les BSE* ». Il faudrait presque remercier les terroristes et l'état d'urgence ! La question est de savoir « *comment la douane peut vivre avec moins de moyens. On ne peut se contenter de dire qu'on ne pourra pas faire. il est nécessaire de penser la douane de demain.* »

Il faut cependant se pencher sur l'ordre du jour, lourd. le Président insiste : « *la régionalisation du dédouanement est prévue depuis au moins deux ans. Ceci est un arbitrage ministériel. Des régions comme les nôtres ont des activités disséminées, sans concentrations comme Roissy ou les ports.* »

Le Président affirme, en outre, qu'il n'y a pas de cas sociaux difficiles victimes de suppressions violentes de postes ou de bureaux puisque tout a été fait en concertation avec ces derniers. Ben tiens, on va voir... « *nous sommes conscients des difficultés et nous maintiendrons des agents sur place, quitte à modifier le métier. Les agents préfèrent cela au changement de résidence. Ce plan a une réelle vue sociale (...). Une fermeture de bureau ne veut pas dire fermeture de la résidence. Je sais que cela ne vous convient pas car il y a des contraintes pour le personnel. Il ne faut pas se bloquer sur les fermetures, cela ne veut pas dire disparition de la douane. On revient à la protection des frontières. **Nos successeurs auront le plaisir de voir les effectifs augmenter !!!*** » Oui, il a dit ça à 09h56.

La CGT bondit sur l'occasion en raillant sur le fait que « *si cela n'avait tenu qu'à vous, il y aurait donc encore du monde. C'est quand même vous qui avez proposé les fermetures de la BSI de Montbéliard et de Beaune.* »

Le Président, piqué, répond que les réponses sont nationales et qu'il ne faut pas personnaliser le débat : « *un autre que moi ne changerait rien, c'est le Ministre qui tranche. Je ne suis pas l'inventeur du PSD.* » Pas l'inventeur, certes, mais l'exécutant zélé, oui.

Quant à l'embrouillamini des 08 et 11 juillet (pas de fermetures annoncées en recevant les syndicats puis fermetures), le Président, secondé par la parité administrative, plaide la bonne foi : « *j'ai demandé des instructions par courriel le 08 juillet, pas de réponse. Je pensais que la régionalisation du dédouanement ne verrait pas le jour. Je l'ai su le 11 juillet à 14h53. le hasard peut vous paraître malencontreux.* » Constatons

cependant que les bureaux dont la mort sera annoncée ce jour ont vu leurs effectifs fondre depuis des années. Hasard ou plan conçu de longue date ?

En conclusion de ce préambule aux questions des OS, le Président lance : « *la grande qualité de la douane, c'est d'avoir su négocier des virages difficiles.* » C'est beau comme du... ben on trouve pas !

1/ APPROBATION DES PV des CTSD 1bis et 2 (07/04/2016 et 28/06/2016)

-A la question des OS sur CIEL, le Président confirme qu'il n'est pas prévu de réductions d'effectifs... jusqu'en 2017. Pas de lisibilité après, élections obligent...

-A la question de la CGT sur les GIR, le Directeur régional de Franche Comté affirme qu'il y a certains GIR qui fonctionnent bien, d'autres non. La réflexion s'impose donc. De plus, c'est le Ministère de l'Intérieur qui pilote cette réflexion. La CGT critique cependant la méthode, c'est à dire un bruit qui court, « *une boutade* » lancée dans une réunion de haut vol peu avant les vacances d'été.

2/ POINTS DONNANT LIEU A VOTE

-2-1 : regroupement de l'antenne viticulture de Châlon sur Saône au sein du bureau idoine

-« *Mesure qui n'aura que des effets positifs (...) agents de Châlon tous d'accords* » (DR de Bourgogne). La chef de service reste à Mâcon et se consacre uniquement à Mâcon.

-Une demande d'expertise des OS a été refusée. De plus, l'annonce du 11 juillet (fermeture du bureau de Châlon) n'est pas prise en compte dans les nouveaux documents transmis, ce qui change considérablement la réforme annoncée. Quid de la partie douane ? Le Président tranche alors en disant que la partie douane ne se traitera que plus tard, lors de la régionalisation du dédouanement. Ici, il n'est que question de la partie CI-VITI.

-Les OS demandent une suspension de séance (11h10-11h30). Au retour, il est annoncé que les OS ne parleront pas dudit point et du point 2-3 (BSI de Dijon et Châlon).

2-2 : Création d'un centre de viticulture et de CI à Beaune et fermeture de la recette locale de Beaune

-Pas d'impact sur les agents, implantation d'un cadre A, effectifs constants, agents n'y voyant que « *du positif.* »

-Solidaires et la CGT s'inquiètent, malgré les annonces des effectifs constants, si les départs à la retraite prévisibles seront remplacés. Pas de réponse.

-Votes : absentions de toutes les OS, un oui d'un élu CGT.

2-3 : Regroupement des BSI de Dijon et de Châlon sur Saône

-Bien qu'il n'y aura pas de vote, le débat est ouvert. Peu de réponses concrètes aux questions suivantes :

- partage des cotes de service ?
- abandon des contrôles fluviaux ?
- contraintes budgétaires sur les longues durées ? Non (ouf !!!)

-Et que fait-on si aucun châlonnais ne veut venir à Dijon ?

2-4 : Redéploiement des activités du bureau de Chartres. Fermeture du bureau de Chartres (activités transférées à Orléans)

-Dédouanement à Orléans depuis 2012.

-TSVR à Metz (on sait pourquoi, hein Ségolène !).

-Activité « *light* ». Trois agents seulement. Un irait à la DGFIP, l'autre demande une mutation et le dernier est à la retraite en 2018. Tout va donc bien !!! Pour la CGT, la douane a « *cassé un très beau jouet* ». Ce bureau était en effet le deuxième du Centre et a perdu, au fil des années, ses prérogatives (PDUC, importations, etc.) et les bruits de fermeture (qui datent de 2006 !!!) ont clairsemé les effectifs. Les OS vont donc devoir voter une fermeture !!! Pour le Président, c'est « *le facteur économique qui a tué ce bureau* ». Ben tiens... c'est faux ! Les transitaires sont partis à cause des bruits de fermeture !

-Votes : tous contre, FO CFDT s'abstient, un élu CGT vote pour, « *selon le souhait des agents.* »

2-5 : implantation d'un poste de catégorie A à Vesoul

-C'est LA meilleure blague du CTSD. La fermeture du bureau de Vesoul était certainement le dossier le plus abouti lors du dernier CTSD. Mieux, les OS considéraient presque le dossier comme perdu (Agents concernés d'accord, etc.) alors, que s'est-il passé cet été ? Le DR de Franche Comté est clair : « *c'est une décision politique* ». Une intervention a stoppé la casse. Hélas, il convient de reconnaître que ce maintien d'activité, avec un A à la tête du service, reste dégradé. « *L'une des façons d'améliorer est de créer un poste A. Mais moi, ça ne me convient pas...* » conclut-il.

-Votes : pour, 2 abstentions (deux élus CGT).

3/ POINTS D'INFORMATIONS

-Les OS voudraient que soit actée la probable fermeture du bureau de Blois, avec le transfert des activités de THALES qui déménage à Vendôme.

-**Visites médicales** : certains SURV n'en ont pas depuis deux ans. Le sujet semble sincèrement préoccuper le Président. Donc, on attend... pas trop longtemps, ce serait bien. La santé en SURV est primordiale. On a vu, il y a peu, des motards descendus de leur engin pour quelques dixièmes perdus à un oeil.

-**CI à Tours** : il n'y a plus personne. Que devient la douane ?

-**Projet immobilier de Bourges** : retard car il y a eu un petit problème juridique. L'appel d'offres n'a attiré qu'un seul promoteur, il faut donc recommencer (concurrence oblige...). Cela devrait être bouclé pour la fin de l'année 2016.

-**SURV Bourgogne** : un seul moniteur de tir, par ailleurs chef de poste, pour toute la Bourgogne. Il devra, de plus, assurer toutes les formations à prévoir concernant l'utilisation de l'arme longue, annoncée comme chronophage. Les indicateurs de performance sur la présence opérationnelle risquent d'en prendre un coup !!! Le problème récurrent des motos a également été abordé. Les commandes de nouveaux engins ont été passées en... 2015 !!! Rendons à César ce qui appartient à César : le DI n'y est pour rien !!! Pour l'administration, l'école de La Rochelle peine à absorber toutes les formations.

Au final, un CTSD tendu comme on l'aime, avec une administration qui peine à avoir un cap clair sur ce qui nous attend : les exemples de Vesoul ou de Blois en attestent. En fait, il est dorénavant clair qu'après les directeurs régionaux, les directeurs interrégionaux sont, à leur tour, déshabillés de beaucoup de choix stratégiques. Les décisions fondamentales sont désormais centralisées, parisiennes, et il est parfois difficile pour ces penseurs bureaucrates de se pencher sur des spécificités régionales.

DES NOUVELLES DU FRONT

Service militaire

L'un des meilleurs porte-flingues de la Droite « *décomplexée* » (on adore ce terme), monsieur CIOTTI, prône le retour du service militaire, histoire de mâter (car c'est bien de cela dont il s'agit) les jeunes un peu trop irrespectueux. Facile d'imposer aux autres ce que l'on a refusé soi-même en se faisant dispenser de cet « *impôt physique* » grâce à des relations déjà bien en place (Fillon et Estrosi). Ce doit être cela que l'on appelle « *la classe* ».

0,005 %

C'est le montant de l'impôt sur les bénéfices payé par Apple en Irlande. La Commission européenne demande à la société américaine de solder les arriérés d'impôts légitimes (13 milliards). Chouette ? Ben non... l'Irlande fait appel de cette décision, de peur de voir bon nombre de ses chouchoutés fiscaux (Amazon, Google, etc.) aller ailleurs. Au Luxembourg, chez Juncker ?

917

C'est le chiffre brut des pertes d'emploi en douane entre 2011 et 2015. Ce ne sont pas des chiffres syndicaux mais des chiffres tirés du Bilan social de la Douane 2015, page 9. Nous sommes passés de 17414 à 16497, soit un peu plus de 5 % de pertes nettes. Dans le privé, on appelle cela parfois un plan social. Et que dire si nous remontions à 2006 ?

Le saviez-vous ?

Notre héros à tous, Jérôme Cahuzac, n'a jamais menti au Président de la République sur ses comptes à l'étranger puisque ce dernier ne lui a jamais posé la question ! Trop fort.

0,4 %

C'est le montant de l'augmentation annuelle actée par le gouvernement pour les sociétés d'autoroute entre 2018 et 2020. La Cour des Comptes a beau avoir condamné à plusieurs reprises les bénéfices colossaux des sociétés d'autoroute (assimilés à une « *rente* »), rien n'y fait. Ces dernières ont déjà gagné deux ans de concessions supplémentaires contre la promesse d'engager 21 chantiers de modernisation pour un montant de 3,2 milliards d'euros. Que fait Ségolène, elle qui excluait toute augmentation en décembre 2015 « *car l'engagement qui avait été pris était de ne pas dépasser l'inflation et même d'être en dessous compte tenu du pactole que les compagnies autoroutières avaient déjà accumulé dans le passé* ».

26 %

C'est l'augmentation du chiffre d'affaires de ces dernières de 2006 à 2013 (1,7 milliards d'euros). Dans le même temps, 2776 agents en moins (-17 %).

50 000...

chômeurs supplémentaires. Ca c'est de l'inversion de courbe !!!

2017

Date entendue moult fois au cours des dernières réunions (CAPL, etc.). C'est l'année de tous les dangers, puisqu'il semble que nos caciques anticipent déjà le changement de majorité. Aucune promesse, aucune annonce tant en terme d'emplois que de moyens. Il suffit d'ailleurs de voir les programmes de ces messieurs de l'opposition qui annoncent, pour le moins pire, 500 000 fonctionnaires de moins.





**Quand on touche à un militant syndical...
on touche à tous les douaniers !**

Un représentant syndical est convoqué devant la police suite à une plainte de la Directrice générale des douanes. Certes, ce n'est pas la première fois, mais on se demande ce qui peut motiver l'Administration dans la période...

Ceci vient s'ajouter à un certain nombre de faits plus ou moins récents et pour le moins inquiétants (harcèlement, discrimination, intimidation) concernant les libertés syndicales. La menace de restriction potentielle d'un droit constitutionnel doit tous nous faire réagir. On voudrait d'ailleurs bien savoir ce que notre ministère de tutelle pense de cette situation...

Les militants syndicaux sont les représentants du personnel. Donc, à travers ces attaques, ce sont tous les douaniers qui sont attaqués. En effet, depuis son arrivée en 2013, la Directrice générale a pu constater la détermination des douaniers à lutter contre le PSD. Si sa seule riposte est de porter plainte contre les organisations syndicales qui portent ensemble la défense du service public douanier, c'est indigne des fonctions qu'elle occupe...

Au regret de déplaire à nos dirigeants, et selon le dernier observatoire interne, 63% des agents font confiance aux organisations syndicales pour avoir des informations (en hausse), alors qu'ils sont 40% à faire confiance à l'administration (en baisse)...est-ce cela qui déplaît à notre Directrice ?

Si cette plainte est incompréhensible, elle est de plus dangereuse pour les libertés que nous défendons. La Directrice générale devrait être à l'écoute et animer un dialogue social respectueux, elle préfère la polémique, la criminalisation, voire la rupture... On aimerait la même promptitude à agir en justice lorsqu'une injure est faite à un fonctionnaire dans l'exercice de ses fonctions.

Alors nous invitons Madame la Directrice à retirer ses poursuites, à respecter les droits et les libertés et à instaurer un véritable dialogue social. A défaut, nous serions contraints d'adopter l'attitude qui s'impose...

Pour ce qui nous concerne, nous avons en effet mieux à faire... Plus que jamais, la défense des intérêts des douaniers sera notre combat.

Montreuil, le 13/09/16

COUP DE GUEULE

Ce tract n'est pas à prendre à la légère... la Dégette, face à une mobilisation contre le PSD qui ne faiblit pas, n'a trouvé que cet argument pour faire taire la révolte syndicale. On peut ne pas être d'accord avec une grande partie des positions défendues par l'UNSA et son représentant, ainsi traîné en justice. Nous sommes notamment contre tout ce qui veut faire de la douane, et notamment de la surveillance, une administration « *musclée* », simple supplétive des forces de sécurité. On sent parfois même, dans certains tracts, le désir d'un pouvoir fort aux relents bruns, n'hésitons pas à le dire, de certains de ses militants. Nous pensons surtout à ce tract du 25 septembre 2016 : « *alors que le gouvernement met en place un plan pour que les détenus soient hébergés en cellules individuelles, en douane ils ont failli s'entasser à cinq dans une quarantaine de mètres carrés* », évoquant le cas des stagiaires à l'école de La Rochelle. Rappelons simplement que la France, ce grand pays des droits de l'homme qui se targue de donner des leçons de civilité au monde entier, est régulièrement mis à l'index par la Cour européenne des droits de l'homme pour la vétusté de ses prisons. Il y a donc là une urgence. Le parallèle entre les prisonniers et les stagiaires est, au mieux, maladroit, au pire dégoûtant...

Le problème n'est pas là. En portant plainte pour diffamation contre le syndicaliste de l'UNSA, la dégette met le doigt dans un nauséabond engrenage. D'ailleurs, pouvons-nous nous autoriser à l'appeler encore « *dégette* » sans risquer d'être criminalisés à notre tour ? Allons-nous assister à une auto-censure de la parole, de crainte d'être sanctionnés, traînés en justice ? Lecteurs des tracts de toutes obédiences syndicales, nous n'avons pas mémoire d'un écrit, d'un dessin, d'un trait injurieux envers un quelconque membre de la caste dirigeante douanière (caste = diffamation ?).

Pour une fois, Sarkozy peut venir à notre secours. Au moment où les caricatures du prophète enflammaient les médias du globe, ce dernier déclarait : « *je préfère l'excès de caricature à pas de caricature du tout* ». C'est quand même mieux que « *nous sommes tous des gaulois* ».

CARTE CYBELE Menaces à peine voilées ?

Nous vous montrâmes, dans [Le Douanier Comtois](#) N°14, les mentions à biffer dans le cadre du « *contrat* » à signer pour l'obtention de notre carte Cybele. Une note de la DI, datée du 26 septembre, a été envoyée à certains agents de la circonscription bourguigno-comtèenne. Nous ne la reproduisons pas ici (pas d'emmerdes, hein !) mais il y est dit qu'il ne faut rien biffer. Il y a surtout une date-butoir (le 7 octobre) avec la mention « *l'absence de réponse à cette date sera considérée comme un refus de se conformer aux instructions administratives* ». Dur !!! Voilà la réponse de la secrétaire du SNAD-CGT en date du 29 septembre...

« *Bonjour à tous,*

J'attends le retour des camarades qui ont siégé hier à la DG et qui devaient à nouveau interpeler la DG à ce sujet, sachant que je les ai appelé la semaine dernière pour faire cesser les menaces sur les collègues et ceci pour au moins cinq raisons :

la demande de carte a été faite (seules les CGU ont posé problème), donc rien ne s'oppose à la délivrance de carte

la DG n'a jamais répondu à notre courrier dans lequel nous faisons des propositions pour sortir par le haut de cette histoire où ils se rendent ridicules

il relève de la responsabilité de l'employeur de doter ses agents de l'outil de travail nécessaire, pas le contraire

dans certaines DI les cartes ont été commandées pour tout le monde même lorsque les CGU n'ont pas été signées ou si elles ont été modifiées (visiblement il n'y a que dans votre DI et un peu celle de Montpellier que ça pose problème)

des agents de Paris Spécial ont été dotés de carte alors qu'ils n'ont RIEN SIGNE DU TOUT

Je vous tiens au courant des retours.

Bises fraternelles à tous ».

Oui, vous avez bien lu, certains agents des douanes n'ont rien signé, d'autres ont modifié sans souci. Alors, notre DI ferait-il du zèle ?

NE CHANGEONS RIEN

DATES A RETENIR

AG CGT BOURGOGNE

Vendredi 14 octobre 2016

Bourse du travail - 17 rue du transvaal - 21000 Dijon

Accueil à 08h30, début des travaux à 09h00.

Confirmation de participation auprès de Magali Groussot (Auxerre BSI)

AG CGT FRANCHE COMTE

Vendredi 25 novembre 2016

Restaurant Chez Binet - Grande rue - 25360 Passavant

Accueil à 08h30, début des travaux à 09h00.

Confirmation de participation auprès de Christophe Billard (Montbéliard BSI)

Ne pas oublier de déposer une demande d'autorisation d'absence au moins trois jours avant à votre chef de service. Trois jours, c'est suffisant parce-ce que c'est dans les textes !!!